



Application de la convention collective (congés)

Par **izie**, le **12/11/2009** à **18:06**

Bonjour,

Je viens de me rendre compte après 10 ans que mon employeur n'appliquait pas la convention collective concernant les congés annuels. La convention collective prévoit 36 jours or mon employeur ne m'en a jusqu'à présent octroyé que 30 par an.

Pensez vous qu'il soit possible de récupérer rétroactivement tous ces jours ou alors obtenir une compensation financière?

Merci pour votre réponse.